

## ARRETE MUNICIPAL N°22\_25

Du 09 octobre 2025

*Arrêté établissant tableau annuel  
D'avancement de grade pour l'année 2025.*

### LE MAIRE DE LA CHAMPENOISE,

- VU le Code Général de la Fonction Publique;
- VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale;
- VU l'arrêté n° 17\_20 du 21 décembre 2020 portant définition des lignes directrices de gestion;
- VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune;

### A R R È T E

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade de **Adjoint administratif principal de 2ème classe** est établi comme suit pour l'année 2025 :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
GUILLAUME Amandine	Adjoint administratif territorial	Adjoint administratif principal de 2eme classe (par examen)

**Article 2<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions des articles L522-24, L522-26, L522-28, L522-29 du code général de la fonction publique.

**Article 3<sup>ème</sup>** : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

Fait à La Champenoise, le 10 octobre 2025.,  
Le Maire,



Publié le :.....